



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique à la formation des personnels de
l'éducation nationale

n° 2022-09

Affaire suivie par :

Salim Khaled

Chargé d'ingénierie de formation

Tél : 05 36 25 83 41

Mél : salim.khaled1@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 12 avril 2022

La directrice de la délégation académique à la formation
des personnels de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale

Objet : Campagne d'inscription à la préparation aux concours internes des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de documentation.

L'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Toulouse Occitanie-Pyrénées (INSPÉ), l'Université Toulouse III-Paul Sabatier (UT3) et la DAFPEN s'associent pour proposer des préparations aux concours internes.

I. Le calendrier d'inscription

1. INSCRIPTION GAIA pour prise en charge DAFPEN

Pour l'année scolaire 2022/2023, la campagne d'inscription à la préparation des agrégations, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP et CRCPE internes se déroulera selon le calendrier suivant :

- les candidats devront obligatoirement s'inscrire via l'application GAIA du **11 mai au 3 juin 2022 inclus** et **renvoyer par courriel à la DAFPEN** (corinne.peus@ac-toulouse.fr) **l'attestation d'engagement d'assiduité** dûment complétée et signée par l'ensemble des parties.
Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas étudié et par conséquent la candidature ne sera pas retenue.
- consultation des résultats sur GAIA individuel à **partir du 10 juin 2022**.

2. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE INSPÉ OU UT3

- les candidats retenus aux préparations concours (hors agrégations internes de mathématiques et de physique chimie) s'engagent à procéder à leur inscription administrative auprès du service de la scolarité de l'INSPÉ (INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées – 56 avenue de l'URSS – 31078 Toulouse cedex / espe.scolarite@univ-tlse2.fr) ou via la plateforme dédiée (<https://ecandidat-inspe.univ-tlse2.fr/>) du **16 juin au 30 juin 2022 inclus**.
- les candidats retenus aux **préparations des agrégations internes de mathématiques et de physique chimie** s'engagent à procéder à leur inscription administrative auprès du bureau des admissions de la Faculté des Sciences et de l'Ingénierie de l'Université de Toulouse Paul Sabatier (FSI – 118 route de Narbonne – 31062 Toulouse cedex / www.fsi.univ-tlse3.fr) à **partir de début septembre 2022**.
Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter Madame Sylvie Crabos au 05.61.55.62.45 (sauf le mardi) ou par mail (sylvie.crabos@univ-tlse3.fr).

II. Les prises en charge financières

Les frais d'inscription des **agents titulaires** inscrits sur GAIA et qui auront été retenus, seront financés par la DAFPEN, sous réserve de l'avis favorable du supérieur hiérarchique.

Les frais d'inscription des **agents non-titulaires** pourront faire l'objet d'une prise en charge par la DAFPEN sous réserve d'être en poste à la date de clôture de la campagne (soit au 3 juin 2022), de l'avis favorable de leur supérieur hiérarchique, et, pour les **agents non-titulaires enseignants**, de l'avis favorable de l'inspecteur de la discipline qui sera sollicité par le service de la DAFPEN.

Sous réserve de l'avis favorable de Formiris Occitanie, les agents relevant de l'enseignement privé sous contrat pourront prétendre à une prise en charge des frais d'inscription aux préparations aux agrégations internes, ainsi qu'aux préparations CAPES, CAPET, CAPLP, CAPEPS et CRCPE.

NB : les personnels non retenus pour un financement DAFPEN peuvent s'inscrire à leurs frais auprès de l'INSPÉ lors d'une seconde campagne du 1^{er} au 21 juillet et du 22 au 26 août ou de l'université Tlse 3.

III. Les conditions d'inscription aux concours internes

Il appartient aux personnels de vérifier, avant leur inscription, s'ils remplissent les conditions nécessaires pour se présenter à l'un ou l'autre des concours. Ils peuvent s'aider pour cela des informations publiées sur le site :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

IV. Cas particulier des personnels ayant obtenu un congé formation pour 2022-2023

INSCRIPTION A L'INSPÉ

Toute personne qui obtient un congé formation doit s'inscrire à l'Université sous le statut de stagiaire de la formation continue et doit se mettre en contact avec les gestionnaires du pôle des reprises d'études : reprise.etudes@univ-tlse2.fr ou par téléphone au 05 61 50 47 97 ou 05 61 50 37 41 ou 05 61 50 41 02.

Un rendez-vous avec les gestionnaires du service formation continue devra être assuré pour conventionner cette reprise d'études et ce avant de finaliser l'inscription à l'INSPÉ.

INSCRIPTION A UT3

les candidats devront contacter Madame Sylvie Crabos au 05.61.55.62.45 (sauf le mardi) ou par mail (sylvie.crabos@univ-tlse3.fr).

NB : les frais d'inscriptions ou toutes autres dépenses liées à la formation des personnels bénéficiaires d'un congé formation incombent exclusivement à ces derniers. (cf. circulaire CFP)

Vous trouverez ci-joint, un document destiné à l'affichage accompagné de la liste des dispositifs et modules des actions de formation précitées.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).



Marie Saint-Michel